

Réunion du 26 juin 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 78
Nombre de votants : 83

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Emmanuel HANON, Marc CAUHAPE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Jean-Bernard PRAT, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Dominique TOUYA, Jean-Jacques TEIXEIRA, Michel JESER, Véronique REMY, Bruno CIOSSÉ, Patrice LAURENT, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Philippe GAUDET (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Claire-Lise LAFOURCADE (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Catherine LEYGUES (pouvoir à Mme Marie-Luce MUSEL), Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE (pouvoir à M. Jean-Marc TERRASSE), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Philippe ARRIAU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 38 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE DECHETS
2017**

Rapporteur : M. Alain BOUCHECAREILH

En section de fonctionnement, cette décision modificative permet de prendre en compte l'affectation du résultat, d'ajuster le produit attendu de la TEOM en fonction de la notification des bases par les services fiscaux et d'enregistrer une régularisation comptable de TVA.

Le virement dégagé pour la section d'investissement (299 940,18 €) ainsi que la cession du camion polybenne permettent de compléter les dépenses pour finaliser l'acquisition du matériel roulant à hauteur de 30 400 € et de financer notamment l'acquisition du dispositif de contrôle d'accès dans les déchetteries grâce à l'inscription de 314 993,48 € en investissement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- voter la décision modificative numéro 1 au budget annexe déchets 2017 détaillée dans le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	Imputation	Propositions du Président		Vote du Conseil	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 011-Charges à caractère général		628 940,88		628 940,88	
Prestations de services	611-812	628 940,88		628 940,88	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		1 181,45		1 181,45	
Créances admises en non-valeurs	6541 - 01	1 135,90		1 135,90	
Créances éteintes	6542 - 01	45,55		45,55	
Chapitre 73 -Impôts et Taxes			-96 500,00		-96 500,00
Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères	7331-812		-96 500,00		-96 500,00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels			691 834,97		691 834,97
Mandats annulés sur exercice antérieur	773-812		691 834,97		691 834,97
002 - Résultat de fonctionnement reporté			362 180,84		362 180,84
023 - Virement à la section d'investissement		299 940,18		299 940,18	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		301 986,30	274 533,00	301 986,30	274 533,00
Etalement de l'indemnité de réaménagement d'emprunt	796 -812 (042)		274 533,00		274 533,00
Indemnité de réaménagement d'emprunt	6682-812 (042)	274 533,00		274 533,00	
Dot aux amortis des charges financières à répartir	6862-01	27 453,30		27 453,30	
TOTAL FONCTIONNEMENT		1 232 048,81	1 232 048,81	1 232 048,81	1 232 048,81

INVESTISSEMENT	Imputation	Propositions du Président		Vote du Conseil	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 10 - Dotations et réserves			77 666,31		77 666,31
Excédents de fonctionnement capitalisés	1068 - 812		77 666,31		77 666,31
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		30 400,00		30 400,00	
Autres immobilisations corporelles	2182 - 812	30 400,00		30 400,00	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours		314 993,48		314 993,48	
Constructions	2313 - 812	314 993,48		314 993,48	
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		274 533,00	301 986,30	274 533,00	301 986,30
Pénalités de renégociation de la dette	4817 - 812	274 533,00	27 453,30	274 533,00	27 453,30
Capitalisation de l'indemnité	1641 - 812		274 533,00		274 533,00
024 - Produits des cessions d'immobilisations			18 000,00		18 000,00
001 - Déficit d'investissement reporté		39 880,48		39 880,48	
REPORTS		187 173,83	149 388,00	187 173,83	149 388,00
021 - Virement de la section de fonctionnement			299 940,18		299 940,18
TOTAL INVESTISSEMENT		846 980,79	846 980,79	846 980,79	846 980,79
TOTAL GENERAL		2 079 029,60	2 079 029,60	2 079 029,60	2 079 029,60

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 29/06/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/06/2017